

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 10 juillet 2003

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Référence :** SCGM-9, document 1, page 11

**Préambule :**

SCGM affirme être en faveur d'une optimisation des partenariats, notamment en arrimant ses programmes d'efficacité énergétique à ceux d'Hydro-Québec. En effet, en autant qu'Hydro-Québec soit prête à en faire de même, le Distributeur est disposé à renseigner ses clients qui participent aux programmes d'étude et d'aide à l'implantation, que d'autres programmes pour les installations électriques de leur bâtiment sont aussi disponibles chez Hydro-Québec.

**Question :**

22.1 Veuillez indiquer si des discussions à cet égard ont été entreprises ou si elles sont prévues, avec Hydro-Québec. Veuillez élaborer sur la démarche en cours ou prévue.

---

**Réponse :**

22.1 Dès qu'Hydro-Québec Distribution sera prête à lancer ses programmes d'aide aux études de faisabilité et à l'implantation de mesures, SCGM enverra une lettre pour les inviter à une collaboration mutuelle.

Pour rejoindre la plus grande clientèle possible, SCGM sensibilisera aussi les firmes de génie conseils qui réalisent des études de faisabilité en efficacité énergétique que des programmes sont offerts respectivement par les deux fournisseurs.